

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA 2900 Porrentruy – 33^e année – N° 9 – Mercredi 9 mars 2011

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte de chèques postaux 25-3568-2.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. E-mail: journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la séance du Parlement du mercredi 23 mars 2011, à 8 h30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de l'économie
4. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de la formation

5. Questions orales

Département de l'Environnement et de l'Équipement

6. Interpellation N° 777
Le Doubs... qui trop en parle mal étreint... Christophe Schaffter (CS-POP)
7. Interpellation N° 778
Centrales nucléaires, et l'avis du Gouvernement? Géraldine Beuchat (PCSI)

Département des Finances, de la Justice et de la Police

8. Motion N° 977
**Stop à la discrimination des travailleurs juras-
siens!** Damien Lachat (UDC)

Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes

9. Motion N° 982
**Le Canton doit se donner les moyens de protéger
la population contre les effets du radon.** Renée Sorg et consorts (PS)
10. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (première lecture)
11. Modification de la loi sur l'assurance du bétail (première lecture)
12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (Service

de la consommation et des affaires vétérinaires et dénomination du Service de la santé publique) (première lecture)

13. Arrêté portant approbation de la modification du 7 décembre 2007 de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS)

Département de la Formation, de la Culture et des Sports

14. Question écrite N° 2403
**Redistribution du bénéfice du Casino Barrières du
Jura par la Fondation Loisirs-Casino: des pré-
cisions^(bis).** Christophe Schaffter (CS-POP)

Département de l'Économie, de la Coopération et des Communes

15. Motion N° 983
**Révision de la LACI: pour un suivi des consé-
quences cantonales.** Pierluigi Fedele (CS-POP)

Delémont, le 4 mars 2011.

Au nom du Parlement
Le président: André Burri
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Arrêté portant approbation de l'accord du 15 décembre 2010 entre les établissements pour personnes âgées du canton du Jura (AJIPA) et santésuisse concernant la rémunération LAMal pour les soins selon l'article 7 OPAS dispensés par les institutions membres de l'AJIPA

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
— vu les articles 25a et 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹,
— vu l'article 7 de l'ordonnance du 29 septembre 1995 sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)²,
arrête:

Article premier

L'accord du 15 décembre 2010 entre les établissements pour personnes âgées du canton du Jura (AJIPA) et santésuisse concernant la rémunération LAMal pour

les soins selon l'article 7 OPAS dispensés par les institutions membres de l'AJIPA est accepté.

Article 2

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2011.

Delémont, le 1^{er} mars 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 832.10
²RS 832.112.31

République et Canton du Jura

Arrêté

portant approbation de l'annexe B au contrat entre la Société médicale du Canton du Jura (SMCJ) et santésuisse concernant la valeur du point tarifaire, ainsi que le contrôle et le pilotage des prestations et des prix

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, — vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹,

arrête:

Article premier

L'annexe B du 21 décembre 2010 au contrat concernant la valeur du point tarifaire ainsi que le contrôle et le pilotage des prestations et des prix est approuvée.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Delémont, le 1^{er} mars 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 832.10

République et Canton du Jura

Arrêté

portant approbation de l'annexe A au contrat sur la valeur du point tarifaire TARMED pour l'année 2011 entre santésuisse et l'Hôpital du Jura

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, — vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹,

arrête:

Article premier

L'annexe A du 27 janvier 2011 au contrat sur la valeur du point tarifaire TARMED du 23 juillet 2010 entre l'Hôpital du Jura et santésuisse est approuvée.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Delémont, le 1^{er} mars 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 832.10

Vos publications peuvent être envoyées
par e-mail à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

République et Canton du Jura

Arrêté

portant approbation du contrat sur la valeur du point tarifaire TARMED 2011 du 10 décembre 2010 et son annexe signés entre santésuisse et la Clinique Le Noirmont

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, — vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹,

arrête:

Article premier

¹Le contrat sur la valeur du point tarifaire TARMED pour l'année 2011 du 10 décembre 2010 signé entre santésuisse et la Clinique Le Noirmont est approuvé.

²L'annexe A au contrat cité à l'alinéa 1 signée entre santésuisse et la Clinique Le Noirmont, est également approuvée.

Article 2

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2011.

Delémont, le 1^{er} mars 2011.

Au nom du Gouvernement
Le président: Philippe Receveur
Le chancelier: Sigismond Jacquod

¹RS 832.10

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2011

— de l'arrêté du 15 décembre 2010 octroyant un crédit pour financer la construction du projet d'Espace de formation et d'appui technologique à la Division technique du CEJEF à Porrentruy.

Delémont, le 1^{er} mars 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

Nomination des membres de commissions cantonales pour la période administrative 2011-2015

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 22 février 2011

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé membres du Comité de gestion de la Caisse des épizooties:

- M^{me} Christiane Guerdat, vétérinaire cantonale;
- M. Christophe Fleury, représentant de la Trésorerie générale;
- M. Roger Biedermann, représentant du Service de l'économie rurale;
- M^{me} Corinne Gerber, Porrentruy, représentante de la Chambre jurassienne d'agriculture;
- M. Gilles Monnat, Les Pommerats, représentant de la Chambre jurassienne d'agriculture.

Est nommé suppléant des représentants de la Chambre jurassienne d'agriculture:

- M. Philippe Jeannerat, Montenol.

La présidence est assurée par la vétérinaire cantonale.

Le secrétariat et la comptabilité sont assurés par le Service vétérinaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

- M. Michel Friche, Service de l'économie;
- M. Michel Hauser, chef de l'Office cantonal de la culture;
- M. Sigismond Jacquod, chancelier d'Etat;
- M. Michel Renaud, Service de la santé;
- M. Jean-Marc Veya, chef du Service de l'aide sociale.

La présidence de la Délégation est assumée par M. Sigismond Jacquod.

Le secrétariat est assuré par le personnel engagé et salarié à cet effet par la Délégation.

La période de fonction expire le 31 décembre 2015.

Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2011.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Sigismond Jacquod.

République et Canton du Jura

**Nomination des membres
de commissions cantonales
pour la période administrative 2011-2015**

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 22 février 2011**

Par arrêté, le Gouvernement de la République et Canton du Jura a nommé membres de la Délégation jurassienne à la Loterie Romande:

Service vétérinaire

Convention intercantonale sur le commerce de bétail

Liste des marchands de bestiaux au bénéfice d'une patente pour 2011

domiciliés dans le Jura et autorisés à faire le commerce dans tous les cantons concordataires

Nom	Prénom	Profession	Adresse	NP	Lieu	Naiss.	Patente
District de Delémont							
Broquet	Philippe	Marchand de bétail	Ch. de la Grotte 3	2812	Movelier	1968	g.p.
De Toro	Nicola	Marchand de bétail	Ch. de la Dime 4	2802	Develier	1939	g.p.
Fleury	Alain	Marchand de bétail	Rue de la Réselle 49	2805	Soyhières	1964	g.p.
Grolimund	Paul	Marchand de bétail	Ferme Le Greyerli	2828	Montsevelier	1958	g.p.
Hulmann	Philippe	Marchand de bétail	Au Hameau 8	2855	Glovelier	1962	g.p.
District des Franches-Montagnes							
Aubry	Germain	Marchand de bétail	Ch. des Pives 3	2350	Saignelégier	1939	g.p.
Aubry	Roland	Marchand de bétail	Muriaux	2338	Les Emibois-Muriaux	1964	g.p.
Baume	Jean-Marie	Marchand de bétail	Rue de la Gruère 25	2350	Saignelégier	1949	g.p.
Baume	Joseph	Marchand de bétail	Grand-Rue 13	2345	Les Breuleux	1942	g.p.
Baume	Pierre	Marchand de bétail	Les Envers	2345	Les Breuleux	1948	g.p.
Cattin	Jean-Philippe	Marchand de bétail	Le Peuchapatte 13	2345	Les Breuleux	1945	g.p.
Erard	Frédéric	Marchand de bétail	Bas du Village 53	2353	Les Pommerats	1977	g.p.
Frésard	Marco	Marchand de bétail	Les Rouges-Terres 113B	2360	Le Bémont	1963	g.p.
Frésard	Romain	Marchand de bétail	La Randonnée 29	2338	Muriaux	1975	g.p.
Guenot	Joël	Marchand de bétail	Les Chenevières	2338	Les Emibois-Muriaux	1970	g.p.
Jeannerat	Jean-Paul	Marchand de bétail	Au Village 18B	2886	Epiquerez	1936	g.p.
Lachat	Fernand	Marchand de bétail	Dolaise 18	2875	Les Enfers	1929	g.p.
Mathys	Pierre	Courtier	Au Milieu du Village 6	2875	Les Enfers	1954	g.p.
Varin (juni.)	Paul	Marchand de bétail	Les Cufattes	2360	Le Bémont	1972	g.p.
Villiger	André	Courtier	Le Pré-Petitjean	2362	Montfaucon	1961	g.p.
District de Porrentruy							
Heusler	Stéphane	Marchand de bétail	Ch. de la Condemène 10	2900	Porrentruy	1973	g.p.
Métille	Rémy	Courtier	Condemenne 114D	2915	Bure	1938	g.p.
Nagel	Patrick	Marchand de bétail	Route Principale 75	2947	Charmoille	1973	g.p.

Légende: g. = grand bétail/p. = petit bétail

Il est enjoint aux inspecteurs du bétail, aux préposés à l'agriculture, aux vétérinaires officiels et vétérinaires des foires et marchés, ainsi qu'aux organes de la police, de dénoncer au tribunal compétent les personnes qui se livrent professionnellement au commerce du bétail ou au courtage, sans posséder une patente valable de marchand de bétail. Les mutations de bétail qu'impliquent ordinairement l'exercice d'une profession rentrant dans l'agriculture, l'économie alpestre ou l'engraissement du bétail, ainsi que la vente d'animaux élevés ou engraisés par l'intéressé même, l'achat de bétail pour ses propres besoins et l'achat de bétail par des bouchers qui veulent l'abattre pour leur propre compte, ne sont pas réputés commerce de bétail.

Courtételle, le 1^{er} mars 2011.

La vétérinaire cantonale: Christiane Guerdat, vétérinaire a.i.

Fondation rurale interjurassienne

**Feu bactérien:
interdiction de déplacement d'abeilles en 2011**

**Mesures préventives contre la propagation
du feu bactérien par les abeilles**

Le feu bactérien a fait son apparition dans notre canton en 1999. Depuis, les régions sujettes sont régulièrement contrôlées. L'année dernière, 4 cas de feu bactérien ont été découverts. Les communes touchées sont les suivantes: Courroux, Courtételle, Delémont et Cornol.

Afin de freiner la propagation du feu bactérien, la station phytosanitaire, d'entente avec la vétérinaire cantonale, interdit tout déplacement d'abeilles provenant des communes citées ci-dessous vers les communes qui ne figurent pas dans cette liste entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2011. La liste est établie sur la base des cas découverts ces dernières années.

Les communes concernées sont les suivantes:

- *District de Delémont:* Bassecourt, Boécourt, Bourrignon, Châtillon, Corban, Courchapoix, Courfaivre, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Ederswiler, Glovelier, Mervelier, Mettembert, Montsevelier, Movelier, Pleigne, Rossemaison, Soulce, Soyhières, Undervelier, Vellerat, Vicques.
- *District de Porrentruy:* Alle, Bressaucourt, Cornol, Courgenay, Courtedoux, Fontenais, La Baroche, Porrentruy.

Cette mesure concerne aussi bien l'apiculture pastorale, la vente ou la donation de colonies d'abeilles et d'essaims que le transport des ruchettes de fécondation de et vers les stations de fécondation.

Sont par contre exclues de ces mesures:

- les abeilles (colonies, essaims, ruchettes de fécondation), transportées à des altitudes supérieures à 1200 m;
- les abeilles qui sont isolées pendant deux jours au moins avant leur déplacement (cela concerne surtout les essaims, les petites colonies d'abeilles et les ruchettes de fécondation, mais aussi les ruches de production);
- les reines (avec accompagnatrices) en cage d'introduction.

Nous rappelons que tout déplacement de colonies d'abeilles doit être préalablement annoncé à un inspecteur des ruchers.

Pour plus d'informations, les intéressés peuvent contacter la station phytosanitaire cantonale, N° de téléphone 032 420 74 33, ou l'inspecteur cantonal des ruchers, N° de téléphone 032 461 37 20.

Courtemelon, le 2 mars 2011.

Service vétérinaire cantonal.

Station phytosanitaire cantonale.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

Entrée en vigueur du règlement sur les élections communales

Le règlement susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Basse-Allaine le 11 janvier 2011, a été approuvé par le Service des communes le 25 février 2011.

Réuni en séance du 3 mars 2011, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Le règlement, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Les Bois

Election complémentaire du maire

Conformément aux dispositions du règlement communal sur les élections, les électrices et électeurs des Bois sont convoqués aux urnes le samedi 14 et le dimanche 15 mai 2011, dans les locaux de l'administration communale, Fondation-Gentit, pour procéder à l'élection du maire selon le système majoritaire à deux tours.

Ouverture du bureau de vote:

le samedi 14 mai 2011, de 11 à 12 heures, et le dimanche 15 mai 2011, de 10 à 12 heures.

Calendrier des échéances:

Dépôt des listes et des actes de candidature: lundi 4 avril 2011, à 18 heures. Correction des listes et des actes de candidature: mardi 26 avril 2011.

Contenu des listes:

L'acte de candidature indique le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession du candidat ou de la candidate. Il doit porter la signature manuscrite du ou de la candidat-e et celle d'au moins cinq électrices domiciliées-e-s dans la commune.

Scrutin de ballottage:

L'éventuel scrutin de ballottage aura lieu le samedi 4 et le dimanche 5 juin 2011.

Conseil communal.

Boncourt

Assemblée communale ordinaire

mardi 29 mars 2011, à 20 h 15, à l'aula de l'école primaire.

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2010.
2. Discuter et décider la déconstruction ou la rénovation de la Tour Panoramique du Mont-Renaud, voter le crédit et le financement nécessaires:
 - 2.1 Déconstruction, Fr. 20000.-;
 - 2.2 Rénovation avec variante piliers métalliques, Fr. 117000.-;
 - 2.3 Rénovation avec variante piliers bois, Fr. 149000.-.
3. Suite au remaniement parcellaire de Boncourt et selon les articles 76 et 79 de la loi sur les améliora-

tions foncières (RSJU 913.1), adopter un règlement communal concernant l'entretien des chemins, canaux et autres ouvrages collectifs.

4. Discuter et décider un crédit de Fr. 80000.- pour procéder au bouclage du réseau d'eau potable dans le secteur du Crêt-des-Pierres.
5. Discuter et décider l'abrogation du règlement communal sur l'octroi de bourses aux apprentis et étudiants du 4 juin 1973.
6. Divers et imprévu.

Boncourt, le 7 mars 2011.

Secrétariat communal.

Châtillon

Assemblée bourgeoise

mardi 29 mars 2011, à 20 heures, à la salle des assemblées.

Ordre du jour:

1. Election d'un-e secrétaire bourgeois.
2. Budget 2011.
3. Divers et imprévu.

Conseil bourgeois.

La Chaux-des-Breuleux

Assemblée communale ordinaire

lundi 21 mars 2011, à 20 heures, au Restaurant du Cheval-Blanc.

Ordre du jour:

1. Présentation du dossier PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) en collaboration avec le Bureau M. Jobin S.A. et l'Office de l'environnement.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 29 juin 2010.
3. Voter un crédit de Fr. 223000.- pour le financement de la transformation des 3 véhicules d'intervention du SIS F-M Ouest, sous déduction des subventions de l'ECA Jura, prélèvement dans le fonds « spécial fusion » de l'ECA et dans le fonds de réserve « véhicules, engins tractés » du SIS F-M Ouest, soit un montant à charge de la commune de Fr. 2091.95, financement par le compte courant.
4. Approuver le budget 2011, quotité et taxes communales.
5. Echange de terrain pour M. Ernest Gerber.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 16000.- pour l'aménagement de 2 conteneurs (Molok) semi-enterrés au village.
7. Discuter et voter un crédit de Fr. 8000.- pour l'étude d'un avant-projet de station d'épuration collective.
8. Discuter et voter un crédit de Fr. 6000.- pour l'élaboration d'un « Rapport d'opportunité » document permettant de décider de l'éventuelle étude d'un plan d'aménagement local (PAL).
9. Nomination d'un membre à la commission de vérification des comptes.
10. Divers.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

Lundi, 12 heures, au plus tard

Courchavon

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 1^{er} mars 2011, les plans suivants:

- modification du plan de zones et du RCC – création d'une zone Aa.

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courchavon, le 7 mars 2011.

Conseil communal.

Delémont

Arrêtés du Conseil de ville du 28 février 2011

Tractandum N° 02/2011

La modification du règlement sur l'acheminement et la fourniture d'électricité RAFEL est acceptée.

Tractandum N° 03/2011

Achat du feuillet 932 (valeur officielle de Fr. 1708500.–). La commune municipale de Delémont achète le feuillet 932 du ban de Delémont, pour le prix de Fr. 1600000.–.

Tractandum N° 04/2011

Vente du feuillet 427 issu du tableau de mutation N° 3190 (valeur officielle de Fr. 1419330.–). La commune municipale de Delémont vend à la société anonyme Le Ticle Automobile S.A. le feuillet 427 du ban de Delémont issu du tableau de mutation N° 3190, pour le prix de Fr. 1200000.–.

Tractandum N° 05/2011

Le crédit de Fr. 1200000.– pour la sécurité d'approvisionnement de la Ville en eau potable – Liaison Bouillines-Champateau est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 11 avril 2011.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Octroi du droit de cité

Par arrêté du 28 février 2011, le Conseil de ville a accordé le droit de cité de la ville de Delémont à:

M. Lisandro Abadie, né le 28 juillet 1974, ressortissant argentin, domicilié à Delémont.

M^{me} Giuseppina Barbaro, née le 18 mai 1955, ressortissante italienne, domiciliée à Delémont.

M. Carlos Lucas Almeida, né le 15 juin 1968, à son épouse **M^{me} Luisa Helena Brito Salzedas**, née le 16 octobre 1969, et à leur fils **Luka Almeida**, né le 10 mars 2000, ressortissants portugais, domiciliés à Delémont.

M. Afrim Ramnabaja, né le 6 mars 1981, à son épouse **M^{me} Fitore Ramnabaja-Mihovci**, née le 14 mai 1982, et à leurs enfants **Edon Ramnabaja**, né le 26 octobre 2002, **Erona Ramnabaja**, née le 6 avril 2004, et **Eljesa Ramnabaja**, née le 10 septembre 2010, ressortissants kosovars, domiciliés à Delémont.

M. Luigi D'Andrea, né le 28 octobre 1978, ressortissant italien, domicilié à Delémont.

M^{me} Pavanithy Shanmugarajah-Paramasamy, née le 20 mars 1973, ressortissante sri-lankaise, domiciliée à Delémont.

Delémont, le 1^{er} mars 2011.

Au nom du Conseil de ville.

Le président: Paul Fasel.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Delémont

Approbation du plan spécial N° 73 «En Dozière»

Le Service de l'aménagement du territoire de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 1^{er} mars 2011, les plans suivants:

- plan spécial N° 73 «En Dozière», comprenant un plan d'occupation du sol à l'échelle 1:1000 ainsi qu'un cahier de prescriptions correspondantes.

L'autorisation de police des eaux N° 738/2010 délivrée par l'Office de l'environnement le 18 octobre 2010 fait partie intégrante de la présente décision.

Ces documents peuvent être consultés au secrétariat du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, route de Bâle 1, 2800 Delémont.

Delémont, le 7 mars 2011.

Conseil communal.

Delémont

Avis de dépôt

Le Conseil de ville a approuvé la modification de l'article 57 du règlement sur l'acheminement et la fourniture d'électricité – RAFEL du 30 juin 2008, dans sa séance du 28 février 2011.

Conformément aux articles 4 et 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ce document est déposé publiquement à la Chancellerie communale, du 10 au 29 mars 2011, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie communale de Delémont jusqu'au 11 avril 2011.

Delémont, le 1^{er} mars 2011.

Au nom du Conseil communal.

Le président: Pierre Kohler.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Fahy

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des déchets et du règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Fahy le 3 novembre 2010, ont été approuvés par le Service des communes le 14 février 2011.

Réuni en séance du 2 mars 2011, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Les règlements, ainsi que la décision d'approbation, peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Fahy, le 3 mars 2011.

Conseil communal.

Fontenais

Assemblée communale extraordinaire

jeudi 24 mars 2011, à 20 h 15, à la salle culturelle du bâtiment des services communaux.

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Ouverture d'une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE):
 - a) discuter et approuver l'ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers ainsi que les charges de fonctionnement qui lui sont liées;
 - b) discuter et approuver le crédit de Fr. 25000.– pour l'acquisition de mobilier et matériel destinés à l'UAPE et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.
3. Discuter et approuver les crédits suivants et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires:
 - a) crédit de Fr. 23000.– pour la mise en place d'un Agenda21 local;
 - b) crédit de Fr. 15000.– pour la réfection des fontaines de Fontenais et Villars;
 - c) crédit de Fr. 8000.– pour la réalisation d'un biotope à Calabri.
4. Discuter et approuver la vente des parcelles suivantes et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes nécessaires:
 - a) vente d'une partie équivalente à 166 m² de la parcelle 343, sise Es Côtays à Villars;
 - b) vente d'une partie équivalente à 222 m² de la parcelle 499, sise Cras des Côtays à Villars;
 - c) vente d'une partie équivalente à 176 m² de la parcelle 214, sise à la rue de la Caserne à Fontenais, pour la construction de places de parc.
5. Informations communales: manifestations concernant l'année internationale de la forêt.
6. Divers et imprévu.

Fontenais, le 9 mars 2011.

Conseil communal.

Montavon

Assemblée bourgeoise ordinaire

lundi 21 mars 2011, à 20 heures, au local bourgeois.

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2010.
4. Divers et imprévu.

Montavon, le 3 mars 2011.

Conseil bourgeois.

Le Noirmont

Dépôt public

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune du Noirmont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 11 mars au 10 avril 2011 inclusivement, en vue de son adoption par l'assemblée communale, le document suivant:

— **modification du plan d'aménagement local;**
plan de zones, parcelles 412 et 3357.

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au Secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal du Noirmont jusqu'au 10 avril 2011 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification du plan de zones ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Le Noirmont, le 8 mars 2011.

Conseil communal.

Porrentruy

Nivellements de tombes

Le Service des inhumations de la ville de Porrentruy avise les parents et les proches que les tombes des personnes inhumées entre le 23 janvier 1970 et le 18 mars 1971, dans le carré C, dit « à la lignée », sont échues. Celles-ci seront nivelées par l'intendant du cimetière dans le courant de l'année 2011.

Les tombes concernées sont du **N° 576C au N° 605C**.

Il en sera de même pour les tombes plus récentes qui, visiblement, ne sont plus entretenues ou sont abandonnées.

Si la famille le désire, elle peut bien entendu disposer du monument en nous contactant d'ici fin mars 2011.

Municipalité de Porrentruy.

Porrentruy

Convocation du Conseil de ville

Le Conseil de ville est convoqué en séance ordinaire pour le jeudi 24 mars 2011, à 19 h 30, à la salle du Conseil de ville, Hôtel de Ville (2^e étage).

1. Communications.
2. Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2011.
3. Informations du Conseil municipal.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Le Conseil peut-il donner des garanties au personnel? » (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Le Conseil municipal prend-il au sérieux les initiatives populaires? » (PS).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Où en est-on dans la réalisation de la motion « Faire du quartier de la Gare le nouveau pôle de développement de Porrentruy? » (PS).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Quel bilan après les journées « ski et neige » des 18 et 19 décembre 2010 en vieille ville? » (Passage).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Le budget est-il encore nécessaire? » (PLR).
10. Traitement du postulat intitulé « Règlement concernant les eaux usées » (PDC-JDC).
11. Traitement du postulat intitulé « Simplifications concernant les élections et les votations » (PDC-JDC).
12. Traitement de la motion intitulée « Pour de nouvelles places de stationnement en plein air » (PLR).
13. Traitement de la motion intitulée « Zone industrielle intercommunale entre Porrentruy et Courtedoux » (PDC-JDC).
14. Traitement de la motion intitulée « Pour un rapport sur le TUB » (PDC-JDC).

15. a) Approuver un crédit de Fr. 600 000.–, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat des parcelles N°s 3307 et 3308 d'une contenance totale de 12 083 m², situées «En Roche de Mars», appartenant à la Société immobilière Valjoie S.A. ;
- b) donner compétence au Conseil municipal pour vendre ces parcelles ou accorder un droit de superficie.
16. Approuver un crédit de Fr. 577 000.–, à prélever sur le fonds de réserve du SIS, pour la transformation et l'agrandissement du hangar des sapeurs-pompiers.
17. Divers.

Au nom du Conseil de ville.
Le président: Didier Nicoulin.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Boécourt-Séprais-Montavon

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 29 mars 2011, à 20 heures, à la salle paroissiale de Boécourt.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Election.
4. Voter les dépassements budgétaires.
5. Comptes 2010.
6. Divers.

Boécourt, le 3 mars 2011.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Courgenay-Courtemaury

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 22 mars 2011, à 20 h 15, au Centre paroissial et culturel.

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Information et présentation au sujet de l'avancement du projet de rénovation à l'église.
4. Deux grands tableaux à l'église: discuter et décider un crédit complémentaire pour le nettoyage des deux grands tableaux «Couronnement de la Sainte Vierge» et «Madone aux Harpies», anciennement situés vers le baptistère et au-dessus de la porte extérieure nord; montant du crédit: jusqu'à Fr. 41 000.–, en fonction de la variante retenue.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné.

5. Ancienne crèche: discuter et décider de l'affectation de l'ancienne crèche.
6. Présentation et adoption des comptes 2010.
7. Rapport d'activités du Conseil de paroisse.
8. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courroux-Courcelon

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mardi 29 mars 2011, à 20 heures, au Centre paroissial Trait d'Union.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2010; voter les dépassements du budget.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Saignelégier

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine

mercredi 30 mars 2011, à 20h 15, à la salle paroissiale.

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes 2010 et les dépassements de budget.
3. Nomination de la secrétaire des assemblées.
4. Voter un crédit de Fr. 230 000.– pour les travaux de désamiantage de l'église; montant à prélever sur l'administration courante.
5. Voter un crédit de Fr. 95 000.– pour la réfection du mur sud de l'église et des chemins d'accès; montant à prélever sur l'administration courante.
6. Voter un crédit de Fr. 11 000.– pour le changement des tapis des entrées de l'église et de la salle de paroisse; montant à prélever sur l'administration courante.
7. Information sur le regroupement paroissial entre la commune ecclésiastique de Saignelégier et celle des Pommerats-Goumois.
8. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

La Baroche

Requérante: Commune ecclésiastique catholique de Charmoille-Fregiécourt, par J.-P. Varrin, Le Chênois 160, 2947 Charmoille.

Projet: Réfection du clocher de l'église Saint-Etienne, sur la parcelle N° 40 (surface 1903 m²), sise au lieu-dit «Le Pécal», zone Village.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Existante.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011, au Secrétariat communal de La Baroche, 2946 Miécourt, où les oppositions, les réserves de droit

ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

La Baroche, le 8 mars 2011.

Secrétariat communal.

Bassecourt

Requérants: Milena et Ivan Milenkovic, rue de la Croix 28, 2854 Bassecourt; auteur du projet: Roger Monnin, architecte, Vieux-Moulin 20, 2854 Bassecourt.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert à voitures/réduit/buanderie en annexes contiguës, pompe à chaleur, antenne parabolique, sur la parcelle N° 1078 (surface 643 m²), sise à la rue des Longs-Champs, zone d'habitation HA.

Dimensions principales: Longueur 10 m 20, largeur 8 m 20, hauteur 4 m 30, hauteur totale 7 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte saumon; couverture: tuiles de couleur gris foncé.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Bassecourt, le 7 mars 2011.

Secrétariat communal.

Boécourt

Requérante: Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, rue Auguste-Cuenin 2, 2900 Porrentruy; auteur du projet: WHG architectes S.à.r.l., 2350 Saignelégier.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 12 avec isolation périphérique, nouveaux balcons, nouveau chauffage à pellets, sur la parcelle N° 29 (surface 1710 m²), sise à la route de Séprais, zone Centre.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante, isolation périphérique; façades: crépissage de teintes blanche et gris clair; couverture: sans changement.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boécourt, le 3 mars 2011.

Secrétariat communal.

Boécourt

Requérant: Yan Montavon, Les Lavoires 124, 2857 Montavon; auteur du projet: André Glutz, architecte, Kessergasse 2, 4571 Lüterkofen.

Projet: Construction d'un poulailler bio de 1500 poules pondeuses avec jardin d'hiver et parcours en plein air, silo à grains, sur la parcelle N° 683 (surface 14892 m²), sise au lieu-dit « Les Cerneux », zone agricole.

Dimensions principales: Longueur 28 m 52, largeur 12 m 27, hauteur 3 m 35, hauteur totale 5 m 08.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure métallique; façades: panneaux sandwich de teinte gris-bleu; couverture: bâche PVC de couleur verte.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boécourt, le 3 mars 2011.

Secrétariat communal.

Boécourt

Requérants: Silvia Lopes et Frédéric Lovis, rue des Romains 1b, 2856 Boécourt; auteur du projet: NRGIE zéro, rue du Cornat 19, 2830 Courrendlin.

Projet: Construction d'une maison familiale de conception d'énergie passive, avec couvert à voiture/réduit en annexe contiguë, sur la parcelle N° 2064 (surface 676 m²), sise à la rue des Romains, zon d'habitation HAf, plan spécial d'équipements « parcelles 35-36 ».

Dimensions principales: Longueur 10 m, largeur 9 m, hauteur 6 m 30, hauteur totale 6 m 30; dimensions de l'annexe: longueur 9 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: Murs extérieurs: ossature bois, isolation; façades: bardage en bois naturel prépatiné de teinte légèrement grise; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Boécourt, le 3 mars 2011.

Secrétariat communal.

Les Breuleux

Requérante: Donzé-Baume, Branch of Richemont International S.A., rue du Curé-Beuret 6, 2345 Les Breuleux; auteur du projet: Atelier d'architecture A & A, rue du Bois-Gentil 9, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: Construction d'une manufacture horlogère destinée à l'étude et à la fabrication de boîtes et de bracelets, chauffage par pompe à chaleur géothermique + aménagement de deux parkings, sur les parcelles N°s 2382 et 2169 (surfaces 7484 et 5830 m²), sises au lieu-dit « Le Fol », zone d'activités AAa, extension du plan spécial « Au Fol ».

Dimensions principales: Longueur 60 m 76, largeur 47 m 26, hauteur 14 m 25, hauteur totale 14 m 25.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en béton; façades: panneaux sandwich isolés en aluminium de teinte anthracite RAL 7016, béton avec isolation crépie au rez-de-chaussée; couverture: toiture plate.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Les Breuleux, le 7 mars 2011.

Secrétariat communal.

Corban

Requérant: Roland Charmillot, Clos du Moulin 6, 2824 Vicques.

Projet: Transformation dans le volume existant du bâtiment N° 26, comprenant l'aménagement d'un appartement + pompe à chaleur, sur la parcelle N° 1081 (surface 608 m²), sise à la route Principale, zone mixte MA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie existante; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles en béton de couleur grise.

Dérogation requise: Article 2.5.1 b RCC (alignement au cours d'eau pour l'accès).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur

les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Corban, le 7 mars 2011.

Secrétariat communal.

Courroux

Requérante: François Studer S.A., rue de la Source 2, 2822 Courroux; auteur du projet: ZMA, Planification et ingénierie S.à.r.l., rue des Mûriers 2, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un couvert pour dépôt de machines, matériel et véhicules, sur la parcelle N° 3063 (surface 5798 m²), sise à la rue de la Source, zone d'activités AA.

Dimensions principales: Longueur 48 m, largeur 20 m, hauteur 4 m 75, hauteur totale 5 m 35.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure métal, bois; façades: tôles acier thermolaquées de teinte anthracite; couverture: idem.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 3 mars 2011.

Secrétariat communal.

Courroux

Requérant: Pierre-Olivier Chenal, Les Grands Clos 1, 2843 Châtillon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec pergola et garage/terrasse en annexes contiguës, pompe à chaleur géothermique, panneaux solaires thermiques, piscine extérieure, sur la parcelle N° 388 (surface 848 m²), zone d'habitation HA, plan spécial « Les Contours IV ».

Dimensions principales: Longueur 21 m 50, largeur 8 m, hauteur 6 m 50, hauteur totale 8 m 80; dimensions garage: longueur 8 m 20, largeur 7 m 50, hauteur 4 m, hauteur totale 4 m; dimensions piscine: longueur 9 m, largeur 4 m, profondeur 1 m 50.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: tuiles de couleur grise.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et ar-

ticle 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Courroux, le 9 mars 2011.

Secrétariat communal.

Delémont

Requérante: Jolbat S.A., rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle; auteurs du projet: MM. Jean-Marc et Alain Joliat, rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Construction de 2 immeubles de 11 appartements chacun avec 1 garage souterrain de 22 places (2x22 = 44 places), sur la parcelle N° 4199 (surface 5820 m²), sise au lieu-dit «Le Palastre», zone d'habitation secteur 3 (A/B).

Dimensions: Longueur 32 m 43, largeur 28 m 20, hauteur 6 m, hauteur totale 8 m 43; habitation B: longueur 32 m 43, largeur 28 m 20, hauteur 4 m 70, hauteur totale 8 m 46.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation béton; façades: éléments préfabriqués en béton, couleur beige; couverture: étanchéité, gravillons; chauffage: gaz/solaire.

Plan spécial N° 39.3 Le Palastre.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 7 mars 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Delémont

Requérante: Vimar Immobilier S.à.r.l., société immobilière, Sur la Ville 74, 2864 Soulce; auteur du projet: ETS Le Triangle, Hugo Beuchat, faubourg Saint-Germain 5a, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un immeuble de 7 appartements, sur la parcelle N° 4198 (surface 2069 m²), sise au lieu-dit «Le Palastre», zone d'habitation secteur 3 (A/B).

Dimensions: Longueur 28 m, largeur 18 m 60, hauteur 7 m 79, hauteur totale 10 m 73.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation, briques TC; façades: crépissage, béton apparent, couleurs blanc cassé et gris; couverture: étanchéité; chauffage au gaz.

Plan spécial N° 39.3 Le Palastre.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 7 mars 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Delémont

Requérante: Sonja Teutschmann, route de Moutier 93, 2800 Delémont; auteur du projet: Comte entreprise générale S.A., route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une annexe à l'est du bâtiment N° 93 (1^{er} étage) et pose d'un jardin d'hiver en façade sud (1^{er} étage), sur la parcelle N° 521 (surface 2304 m²), sise à la route de Moutier, zone MAc, zone mixte A, secteur MAc (4 niveaux).

Dimensions: Longueur 8 m, largeur 4 m, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m; jardin d'hiver: longueur 5 m 60, largeur 3 m 50, hauteur 2 m 50, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure en bois; façades: crépi, couleur beige; couverture: bois et étanchéité; chauffage existant; jardin d'hiver: matériaux: structure en métal + vitrage, couleur gris anthracite.

Dérogation requise: Article 58 OCAT (distance entre bâtiments).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Delémont, le 7 mars 2011.

Service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville.

Le Noirmont

Requérants: Magali et Mathieu Butillon, rue de la Rauracie 5, 2340 Le Noirmont; auteur du projet: Villatype S.A., 2744 Belpahon.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage et réduit en annexes contiguës, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 2005 (surface 771 m²), sise à la rue de la Fontenatte, zone d'habitation HAe, plan spécial «Sous-la-Fontenatte III».

Dimensions principales: Longueur 10 m 90, largeur 7 m 70, hauteur 6 m 50, hauteur totale 8 m; garage: longueur 7 m 70, largeur 4 m 20, hauteur 2 m 40.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques TC, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanc cassé, bardage en bois; couverture: tuiles en béton de couleur brune.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des

charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Le Noirmont, le 9 mars 2011.

Secrétariat communal.

Porrentruy

Requérante: Société Louis Lang S.A., route de Fontenais 66, 2900 Porrentruy; auteur du projet: Bureau d'architecture Leschot Architecture S.à.r.l., faubourg Saint-Germain 32, 2900 Porrentruy.

Projet: Assainissement de l'usine existante N° 64; extension au nord du bâtiment pour armoire de stockage (Kardex); réalisation d'un nouveau quai de déchargement avec plate-forme élévatrice, sur la parcelle N° 868 (surface 5880 m²), sise à la route de Fontenais, zone de construction AA, zone industrielle. Conformément à la demande en permis de construire du 24 février 2011 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions principales du bâtiment N° 64: Existantes, sans modification; extension nord: longueur 12 m 50, largeur 3 m 55, hauteur à la corniche 10 m, hauteur au faite 10 m; quai de déchargement: longueur 6 m 70, largeur 3 m 65, hauteur à la corniche 1 m 60, hauteur au faite 1 m 60.

Genre de construction: Murs extérieurs: socle et agrandissement: crépissage; façades: revêtement en tôle par aluminium anodisé, teinte verte; toiture plate; couverture: couche de lestage, teinte grise; chauffage existant par Thermoréseau Porrentruy S.A.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 3 mars 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérante: République et Canton du Jura, Service des constructions, rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont; auteur du projet: Bureau Burri, Tschumi & Benoit, route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Projet: FTT 10 (FormaTTec – Formation et Transfert Technologique). Extension CEJEF Division Technique, Porrentruy. Cette construction sera réalisée sur la parcelle N° 2352 (surface 23711 m²), sise au lieu-dit «Cité des Microtechniques», rue de la Maltière 3, zone de construction UA, zone d'utilité publique, et selon plan spécial cantonal «En Roche de Mars».

Dimensions: Longueur 32 m 55, largeur 22 m, hauteur 11 m 21, hauteur totale 11 m 21.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton et verre; façades sud et nord: béton; façades est et ouest: vitrage; teinte grise et vitrage et structure anthracite; toiture plate, pente 1,5 %; couverture: végétalisée (substrat + ensemencement), teinte grise, éventuellement brun vert; chauffage par pompe géothermique existante.

Plan spécial cantonal «En Roche de Mars».

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 3 mars 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

Porrentruy

Requérant: Jérôme Kappel, Communance 32, 2800 Delémont.

Projet: Rénovation intérieure des appartements situés dans le bâtiment N° 44, sur la parcelle N° 830 (surface 340 m²), sise à la rue des Planchettes, zone HA3. Ces travaux comprendront la rénovation des cuisines et salles de bains; rénovation des surfaces existantes; réfection des fenêtres en bois; remplacement du chauffage existant. Conformément à la demande en permis de construire du 6 février 2011 et selon plans timbrés et signés par le Service des travaux publics.

Dimensions principales du bâtiment: Existantes, sans modification.

Genre de construction: Murs extérieurs: murs existants sans modification; façades: existantes, sans modification; toit: toiture existante, charpente en bois; couverture: tuiles, teinte existante; chauffage: nouvelle chaudière à mazout.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 18 avril 2011 inclusivement, au Service des travaux publics, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 3 mars 2011.

Bureau des travaux publics de la ville.

Vicques

Requérants: Christèle et Nicolas Basset, rue du Vieux-Moulin 15, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert sur réduit en annexe contiguë, pompe à chaleur, sur la parcelle N° 3342 (surface 943 m²), sise au chemin de la Fenatte, zone d'habitation HAf, plan spécial «Pesse sur la Fenatte».

Dimensions principales: Longueur 12 m, largeur 10 m, hauteur 5 m 25, hauteur totale 8 m 23.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques, isolation périphérique; façades: crépissage de teinte blanche; couverture: éternit intégral plan de couleur anthracite.

Dérogation requise: —.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2011, au Secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et article 48 du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire).

Vicques, le 3 mars 2011.

Secrétariat communal.

Mises au concours

Caisse de pension de la République
et Canton du Jura

En raison du prochain départ en retraite du titulaire, la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura met au concours le poste de

responsable du secteur immobilier et financier

Mission: vous êtes responsable de la gestion financière des immeubles et du suivi des gérances immobilières; vous assurez le suivi des placements mobiliers et immobiliers, ainsi que des mandats de gestion de fortune; vous examinez régulièrement l'évolution et les risques des marchés financiers; vous mettez en œuvre les dispositions du règlement de placements et les directives de la Commission financière et de la Commission de gestion immobilière; vous êtes responsable de la comptabilité générale et de l'organisation du secteur.

Exigences: vous êtes titulaire d'une licence universitaire complète ou d'un titre jugé équivalent – diplôme

HES, diplôme fédéral d'expert en finance et controlling (expert-comptable), etc.; vous bénéficiez d'une expérience dans les domaines immobilier et financier; dynamique et rigoureux, vous disposez d'aptitudes rédactionnelles et d'une aisance dans les contacts; vous avez de bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais.

Nous offrons un soutien administratif efficace et une formation continue. Votre traitement est déterminé selon la réglementation en usage au sein de la République et Canton du Jura.

Lieu de travail: Porrentruy.

Entrée en service: 1^{er} octobre 2011 ou date à convenir.

Délai de postulation: jeudi 31 mars 2011.

Renseignements complémentaires: auprès de M. Christian Affolter, directeur, téléphone 032 465 94 49 ou e-mail: christian.affolter@cpju.ch.

Votre candidature est à adresser, avec la mention «Postulation» à: M. Christian Affolter, Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, rue Auguste-Cuenin 2, Case postale 1132, 2900 Porrentruy 1, accompagnée des documents usuels.

JURA  **CH**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF

DIVISION COMMERCIALE

ÉCOLE DE COMMERCE

ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INFORMATIQUE DE GESTION

La Division commerciale du CEJEF met au concours les deux postes suivants:

Enseignant-e d'allemand (50% à 70%)

Exigences pour le poste:

- Mastère ou licence en lettres
- CAP – Certificat d'aptitudes pédagogiques

Enseignant-e en information/communication/administration (ICA) (50% à 70%)

Exigences pour le poste:

- Titre ES d'informaticien-ne de gestion ou Certificat U-CH niveau Job en bureautique ou Brevet fédéral d'assistant-e de direction ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique complète (IFFP pour l'enseignement professionnel en ICA) (peut être acquise en cours d'emploi)

Entrée en fonction: 1^{er} août 2011 ou date à convenir
(début des cours le 22 août 2011)

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur de la RCJU

Délai de postulation (avec documents usuels): 25 mars 2011

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:

Division commerciale, M. Eric Joray, directeur de la division, rue de l'Avenir 33, 2800 Delémont, tél. 032 420 77 00, courriel: eric.joray@jura.ch

Adresse de postulation: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF
DIVISION TECHNIQUE
ÉCOLE PROFESSIONNELLE TECHNIQUE
ÉCOLE DES MÉTIERS TECHNIQUES
ÉCOLE SUPÉRIEURE TECHNIQUE

La Division technique du CEJEF met au concours les trois postes suivants:

Enseignant-e de pratique (100%) Dessinateur-trice technique / Constructeur-trice (~50%) et Responsable en Assurance qualité (~50%)

Exigences pour le poste:

- Diplôme d'ingénieur-e HES ou titre jugé équivalent
- Quelques années d'activité en industrie en tant que responsable de projets
- Expérience dans la mise en place d'une assurance qualité ISO 9001
- Maîtrise des outils informatiques (logiciels DAO et CAO)
- Facilité dans les contacts, particulièrement avec les jeunes
- Formation pédagogique complète (peut être acquise en cours d'emploi)

Votre mission:

- Accompagnement des apprenti-e-s et étudiant-e-s lors de mandats industriels
- Participation au développement de projets industriels
- Mise en place de la certification de la division (AQ)

Enseignant-e de pratique (100%) Domaine Mécanique

Exigences pour le poste:

- Diplôme de technicien-ne ES ou titre jugé équivalent
- Être au bénéfice de quelques années d'expériences
- Maîtrise des machines CNC et des outils informatiques (logiciels FAO)
- Connaissance des techniques de fabrication par décolletage
- Facilité dans les contacts, particulièrement avec les jeunes
- Formation pédagogique complète (peut être acquise en cours d'emploi)

Votre mission:

- Formation des apprenti-e-s micromécanicien-ne-s
- Elaboration des supports et des plans nécessaires à la formation
- Participation aux procédures de qualification
- Développement de projets à but didactique

Enseignant-e de pratique (100%) Domaine Informatique

Exigences pour le poste:

- Diplôme d'ingénieur-e HES en informatique ou titre jugé équivalent
- Être au bénéfice de quelques années d'expériences dans le domaine de l'installation, de la configuration de matériel, de systèmes et de périphériques divers
- Connaissances en automatisation ou en électronique
- Facilité dans les contacts, particulièrement avec les jeunes
- Formation pédagogique complète (peut être acquise en cours d'emploi)

Votre mission:

- Formation des apprenti-e-s informaticien-ne-s
- Elaboration des supports de formation pratique et théorique
- Dispense de quelques leçons hebdomadaires spécifiques en informatique
- Participation aux procédures de qualification
- Intégration dans une équipe de formateurs spécialisés

Entrée en fonction: 1^{er} août 2011 ou date à convenir (début des cours le 22 août 2011)

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur de la RCJU

Délai de postulation (avec documents usuels): 25 mars 2011

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:

Division technique, M. Jean Theurillat, directeur de la division, Cité des Microtechniques, 2900 Porrentruy, tél. 032 420 35 50, courriel: jean.theurillat@cpp.ch

Adresse de postulation: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE
 Service de l'administration
 et des finances
 Rue du Banné 23 – 2900 Porrentruy
 saf@hep-bejune.ch



Souhaitez-vous devenir bibliothécaire ?

La Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE vous propose un

stage en information documentaire

Ce stage préparatoire est obligatoire pour accéder à la formation de spécialiste HES en information documentaire (bibliothécaire, documentaliste, archiviste); il permet de se familiariser avec le monde de l'information documentaire: notions pratiques dans les domaines de la bibliothéconomie, de l'informatique et de l'audiovisuel.

Exigences: maturité de type gymnasiale ou professionnelle commerciale (MPC), diplôme de l'école supérieure de commerce – CFC en relation avec les études.

Entrée en fonction: le 1^{er} septembre 2011.

Durée du stage: 12 mois.

Lieu de travail: Bienne.

Procédure: Votre lettre de candidature parviendra, jusqu'au 25 mars 2011, à M. Pascal Reichen, directeur de l'administration et des finances, rue du Banné 23, 2900 Porrentruy, avec la mention « Postulation stagiaire ».

Un complément d'information peut être obtenu auprès de M^{me} Isabelle Mamie au de téléphone 032 886 99 42, isabelle.mamie@hep-bejune.ch.

Avis divers

**Apéritif-
énergie
2011**

»»» energie-cluster.ch

**Assainir ou construire: Efficacement
avec les énergies renouvelables**

date Mercredi 23 mars 2011, 17h00, jusqu'à 19h00
lieu Haute Ecole Arc ingénierie, site de St-Imier
 Auditoire A 94, Rue Baptiste-Savoye 26, 2610 St-Imier
www.he-arc.ch, ingenierie@he-arc.ch

programme



Accueil et salutations
 M. Bernard Walther, responsable énergie, Haute Ecole Arc, St-Imier

Modération
 M. Francis Jeannotat, Délégué à l'énergie du Canton du Jura, Delémont

La politique énergétique du canton du Jura
 M. Francis Jeannotat, Délégué à l'énergie du Canton du Jura, Delémont

**Rénovation de la Brasserie des Franches-Montagnes:
Economiser l'énergie et l'eau**
 Jérôme Rebetez, Brasserie des Franches-Montagnes, Saignelégier

**Influence de l'automation du bâtiment sur la performance
énergétique, SIA386.110**
 Franco Perina, Ing. dipl. ETS/UTS, Vente Energy-Efficiency-Solutions,
 Siemens Suisse SA, Renens

Saut quantique dans l'isolation
 Gianluca Lugli, Chef de vente, AGITEC Hightech Isolation, Dällikon

**L'avenir appartient à l'énergie solaire –
C'est maintenant qu'il faut investir!**
 Lorenz Widmer, Conseiller au Solarcenter Muntwyler, Zollikofen
Questions et discussion

La participation est gratuite. Inscription est obligatoire.
www.energie-cluster.ch/aperos_anmeldung
 Tel. 031 381 24 80



**Minergie/Minergie-P
Protection solaire
et rafraîchissement**

Public cible :

Prioritairement les ingénieurs et installateurs en ventilation-climatisation. Ensuite, les architectes qui désirent comprendre ce domaine.

Programme :

- Normes, législation ;
- Conditions de base et rafraîchissement naturel ;
- Comment rafraîchir en consommant peu d'énergie ;
- Exemples ;
- Présentation sommaire des outils informatiques.

Coût :

CHF 230.- (documentation de cours et pause-café comprises).

Date, lieu :

23.03.2011 – Yverdon-les-Bains
 13h15 – 17h30



Programme détaillé et informations :
 sur www.fe3.ch (Formation)
 ou auprès du Bureau EHE Sàrl
 tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



**Installations
solaires thermiques
Module 3**

Concept et planification

Public cible :

Conseillers et planificateurs d'installations solaires thermiques. Professionnels de la technique du bâtiment (en premier lieu chauffage/sanitaire).

Programme :

- Planification d'installations solaires simples et complexes
- Détermination des modèles de capteurs appropriés
- Définition des composants hydrauliques
- Possibilités de stockage
- Technique de régulation
- Estimation des coûts d'investissement et de l'apport solaire escompté

Coût :

CHF 1'200.- (documentation et pause-café comprises).
 Réduction pour les membres Swissolar et USIE.

Dates, lieu :

22-23-24. + 29-30.03.2011
 Yverdon-les-Bains
 8h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :
 sur www.fe3.ch (Formation)
 ou auprès du Bureau EHE Sàrl
 tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch

Avis divers

Appel du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Société Cregon-Femco S.A., en liquidation, Glovelier

Dans le cadre de la liquidation du Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Société Cregon-Femco S.A. à Glovelier, les personnes survivantes qui, alors qu'elles étaient au service de l'entreprise fondatrice Cregon-Femco S.A., auraient atteint l'âge de la retraite ou bénéficié de prestations de l'AI, sont priées de s'annoncer aux liquidateurs d'ici le 31 mars 2011.

Le certificat de travail et/ou tout autre document de preuve sont à adresser jusqu'au 31 mars 2011 à:

MM. Jean-Philippe Casademont et Laurent Perret c/o Fonds de Prévoyance en faveur du personnel de la Société Cregon-Femco S.A., en liquidation, rue du Chapelat 2, 2855 Glovelier.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura, Gouvernement.

Service organisateur/Entité organisatrice: Service des ponts et chaussées, Section route nationale, à l'attention de M. Morisoli Matteo, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 60 85, fax 032 420 60 64, e-mail: matteo.morisoli@jura.ch.

1.2 **Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

1.3 **Délai souhaité pour poser des questions par écrit:** 21.4.2011.

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 **Délai de clôture pour le dépôt des offres**

Date: 26.5.2011. **Exigences formelles:** seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 **Genre de pouvoir adjudicateur:** canton.

1.6 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.

1.7 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.

1.8 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** non.

2. Objet du marché

2.1 **Genre du marché de travaux de construction:** exécution.

2.2 **Titre du projet du marché:** A16 – Section 2b – Tunnel de Bure: installation basse tension.

2.3 **Référence/numéro de projet:** lot 3.3.

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 – Travaux de construction.

2.5 Description détaillée du projet

Fourniture, transport, montage, câblage, mesures et mise en service des installations de basse tension dans le tunnel de Bure, section 2b, comprenant les quantités principales suivantes:

- tableaux généraux de basse tension pour trois centrales techniques;
- tableaux secourus pour trois centrales techniques;
- 3 chaînes statiques d'alimentation de secours sans coupure de 100kVA, batteries associées;
- 22 coffrets électriques dans la galerie technique;
- 28 platines BT dans les armoires SOS;
- 9 km de câbles (toutes sections).

2.6 **Lieu de l'exécution:** Tunnel de Bure.

2.7 **Marché divisé en lots:** non.

2.8 **Des variantes sont-elles admises:** oui.

2.9 **Des offres partielles sont-elles admises:** non.

2.10 **Délai d'exécution**

Début: 1.9.2011. **Fin:** 28.9.2012.

3. Conditions

3.1 **Conditions générales de participation:** selon l'article 34, alinéa 1, de l'ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.2 **Cautions/garanties:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.3 **Conditions de paiement:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.4 **Coûts à inclure dans le prix offert:** selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.5 **Communauté de soumissionnaires:** admises sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.6 **Sous-traitance:** autorisée sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.

3.7 **Critères d'aptitude:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 **Justificatifs requis:** conformément aux justificatifs requis dans le dossier.

3.9 **Critères d'adjudication:** conformément aux critères cités dans les documents.

3.10 **Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 30.3.2011.

Prix: Fr. 200.–.

Conditions de paiement: voir article 3.13.

3.11 **Langues acceptées pour les offres:** français.

3.12 **Validité de l'offre:** 6 mois à partir de la date limite d'envoi.

3.13 **Obtention du dossier d'appel d'offres à l'adresse suivante:** Service des ponts et chaussées, Section route nationale, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 00, fax 032 420 73 01.

Langues du dossier d'appel d'offres: français.

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: inscription préalable auprès du Service des ponts et chaussées jusqu'au 30 mars

2011 et paiement de la finance d'inscription de Fr. 200.– sur le CCP 25-55-7, République et Canton du Jura, avec mention « Cpte N° 451.110.32-CC-A16-3.3 ». Une preuve de ce paiement (photocopie du récépissé) sera joint à la demande d'inscription. L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les dossiers d'appel d'offres seront remis lors de la visite des lieux obligatoires qui se déroulera le 7 avril 2011, à 10 heures, au Pavillon info A16 à Porrentruy.

4. Autres informations

- 4.2 **Conditions générales:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 **Négociations:** les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 **Conditions régissant la procédure:** selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.5 **Autres indications:** la législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du simap.ch.
- 4.6 **Organe de publication officiel:** Journal Officiel du Canton du Jura.
- 4.7 **Indication des voies de recours:** le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires

Nom: Groupement Tunnel de Choindez, Grubenstrasse 11, 3322 Schönbühl (Suisse).

Prix: Fr. 190270 173.95.

4. Autres informations

- 4.1 **Appel d'offres:** publication du 26.5.2010.
Organe de publication: Journal officiel du Canton du Jura. Numéro de la publication 492391.
- 4.2 **Date de l'adjudication**
Date: 1.2.2011.
- 4.3 **Nombre d'offres déposées**
Nombre d'offres: 12.
- 4.5 **Indication des voies de recours**
Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service d'achat/Entité adjudicatrice: République et Canton du Jura, Gouvernement.
Service organisateur/Entité organisatrice: Service des ponts et chaussées, Section route nationale, à l'attention de M. Thierry Beuchat, rue Saint-Maurice 7b, 2800 Delémont (Suisse), téléphone 032 420 73 62, fax 032 420 73 01, e-mail: thierry.beuchat@jura.ch.
- 1.2 **Genre de pouvoir adjudicateur:** canton.
- 1.3 **Mode de procédure choisi:** procédure ouverte.
- 1.4 **Genre de marché:** marché de travaux de construction.
- 1.5 **Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux:** oui.

2. Objet du marché

- 2.1 **Titre du projet du marché:** A16 – Section 8 – Lot 8.500: Tunnel de Choindez/Tunnel creusé, tranchées couvertes et portails, puits, centrales de ventilation.
- 2.2 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 – Travaux de construction.

3. Décision d'adjudication

- 3.1 **Critères d'adjudication:** programme des travaux détaillé – Pondération 20.
Qualité et adéquation des solutions techniques proposées pour l'exécution du marché – Pondération 20.
Organisation du soumissionnaire spécifique au marché. Qualification des personnes clés désignées pour l'exécution du marché et plans qualité, sécurité et environnement – Pondération 10.
Montant de l'offre – Pondération 50.